

Le port du masque obligatoire – FAQ

Quelles sont les nouvelles directives du Nouveau-Brunswick sur les masques?

Le port du masque est maintenant obligatoire dans tous les lieux publics intérieurs au Nouveau-Brunswick.

Les lieux publics comprennent :

- les commerces de détail et les centres commerciaux;
- les entreprises de services personnels comme les salons de coiffure, les barbiers, les spas (sauf pour les services pour lesquels il faut enlever un masque);
- les restaurants et les bars (sauf pour manger ou boire);
- les lieux de culte et les rassemblements religieux;
- les lieux d'activités culturelles ou de divertissement (les salles de cinéma, les représentations théâtrales, les spectacles de danse, les festivals, les concerts, etc.);
- les lieux d'activités sportives et récréatives, y compris les gymnases, les studios de yoga, les piscines, etc. (sauf durant l'activité physique);
- les lieux des municipalités et du gouvernement provincial qui offrent des services au public;
- les aires communes des immeubles résidentiels ou en copropriété (halls, ascenseurs, escaliers, salles communes);
- les espaces communs comme les halls, les ascenseurs et les corridors;
- les hôpitaux et les établissements de soins de santé.

Tout espace ouvert au public, à quelque moment que ce soit, est en tout temps considéré comme un espace public.

Pourquoi le Nouveau-Brunswick rend-il le port du masque obligatoire dans les lieux publics?

Lorsqu'il est porté comme il faut et utilisé avec les autres mesures de Santé publique, comme le lavage fréquent des mains, la bonne étiquette pour la toux et les éternuements, ainsi que la distanciation physique, le masque est efficace pour limiter la propagation de la COVID-19.

Le port du masque est-il maintenant obligatoire dans le transport en commun?

Oui. Le masque doit être porté dans le transport en commun. Lorsque les personnes sont assises et que toutes portent un masque en permanence, une distanciation physique d'un mètre est acceptable. De plus, il faut prévoir une section réservée avec un espacement de deux mètres ou des barrières pour tenir compte des besoins des personnes qui sont incapables de porter un masque.

Si la distanciation physique de deux mètres peut être maintenue dans les lieux publics, le port du masque est-il toujours obligatoire?

Oui. La distanciation physique de deux mètres est toujours obligatoire. Cependant, le masque ajoutera une autre couche de protection dans les lieux intérieurs. Cela s'applique à tous les lieux publics intérieurs, y compris les lieux de culture, les théâtres, les concerts, etc.

Il importe de signaler que lorsque les gens sont assis et que chaque personne porte continuellement un masque, la distanciation physique d'un mètre est acceptable.

Si tout le monde est tenu de porter un masque dans les lieux publics, cela veut-il dire que nous n'avons plus à nous soucier de la distanciation physique?

La distanciation physique de deux mètres est encore obligatoire. Lorsque les personnes sont assises et que toutes portent un masque en permanence, une distanciation physique d'un mètre est acceptable.

Y a-t-il des gens qui ne peuvent pas porter un masque?

Certaines personnes sont incapables de porter un masque pour diverses raisons. Il est important de se rappeler que ces raisons ne sont pas toujours visibles pour les autres. Les gens du Nouveau-Brunswick devraient toujours faire preuve de gentillesse, de respect et de compréhension les uns envers les autres.

Voici des exemples de personnes qui pourraient être incapables de porter un masque :

- les enfants de moins de deux ans;
- les personnes ayant des problèmes médicaux, dont un trouble de santé mentale, qui les empêche de porter un masque;
- les personnes sourdes ou malentendantes qui se fient à la lecture labiale, à des sons clairs ou à des expressions faciales pour communiquer;
- un interprète ou un officiant qui exécute des activités qui demandent une vocalisation (comme parler ou chanter) à un rassemblement religieux, un mariage, des funérailles, une activité sociale ou un événement artistique et culturel;
- les personnes qui reçoivent un traitement médical ou un service nécessitant l'enlèvement du masque. Ces personnes peuvent retirer leur masque, mais seulement pour la durée du traitement ou du service (**le masque doit être porté en toutes autres circonstances dans les hôpitaux et les établissements de soins de santé**);
- conformément aux directives de Travail Sécuritaire NB, les masques ne sont pas requis lorsque des barrières physiques qui protègent les gens de l'exposition potentielle sont en place (p. ex. barrière en plexiglas). Les travailleurs pour lesquels le port d'un masque entraînerait un risque pour leur santé et leur sécurité au travail en sont exemptés et peuvent porter un écran facial plutôt qu'un masque. Des renseignements supplémentaires sont disponibles [ici](#).

Remarque : les enfants âgés de deux à cinq ans peuvent porter un masque s'ils sont supervisés. Cela dépendra de leur capacité à le tolérer, de même qu'à le mettre et à l'enlever.

Il est encore plus important pour les personnes incapables de porter un masque de pratiquer la distanciation physique de deux mètres, de se laver ou de se désinfecter les mains souvent et de se soumettre à un test si elles se sentent mal, même si les symptômes sont légers. Il est également recommandé pour ces personnes d'éviter le plus possible les lieux très fréquentés et de faire leurs courses pendant les heures creuses, lorsque les magasins sont moins pleins, ou de faire livrer les articles si possible.

Le port du masque est-il obligatoire pour le public, même lorsque des barrières comme du plexiglas sont présentes? Qu'en est-il des situations où la distance de deux mètres peut être maintenue?

Oui. Le masque est considéré comme une forme supplémentaire de protection dans les lieux intérieurs et doit être porté malgré la présence de barrières physiques ou la distanciation physique.

Le port du masque obligatoire modifiera-t-il le protocole établi pour les écoles et les établissements de garderie éducative?

Non. Tant que le Nouveau-Brunswick restera en phase d'alerte jaune, les directives en cours sur le port du masque dans les écoles et les établissements de garderie éducative resteront en vigueur.

Les masques sont-ils obligatoires dans les églises ou les lieux de culte?

Oui. Les personnes qui fréquentent une église ou un lieu de culte sont tenues de porter un masque en tout temps, ainsi que de respecter les mesures de distanciation physique. Lorsque les personnes sont assises et que toutes portent un masque en permanence, une distanciation physique d'un mètre est acceptable.

Les officiants et participants (p. ex. : le clergé, les lecteurs, le couple qui se marie, les chanteurs) qui exécutent des activités nécessitant la vocalisation, comme parler ou chanter lors d'un rassemblement de foi, d'un mariage, de funérailles, d'une activité sociale, entre autres, sont exemptés du port du masque. Cependant, ces personnes doivent se tenir à au moins quatre mètres des autres pendant leur lecture ou récital. Les paroissiens doivent porter un masque pendant qu'ils chantent. Il convient de noter que chanter est une activité à haut risque pendant une pandémie. La probabilité d'expulser des gouttelettes de salive qui pourraient être porteuses de la COVID-19 augmente en chantant, en criant, en poussant des acclamations ou en jouant d'un instrument à vent. Lorsqu'un groupe de personnes chante, le nombre de ces gouttelettes augmente. Parmi les autres facteurs de risque, citons les contacts d'une durée de plus de 30 minutes et le fait de chanter en groupe dans un espace intérieur.

Les personnes souffrant d'asthme, d'une maladie pulmonaire ou d'autres problèmes respiratoires peuvent-elles porter un masque?

Oui. Les personnes atteintes d'asthme ou d'autres problèmes respiratoires peuvent porter un masque. L'Association pulmonaire du Canada, la Société canadienne de thoracologie et Asthma Canada appuient sans exception toutes les recommandations de Santé publique sur le port du masque comme mesure de protection contre la COVID-19.

Comment les entreprises devraient-elles procéder à la mise en œuvre de cette nouvelle politique sur le port du masque?

Il n'y a pas d'approche unique. Toutefois, les entreprises devraient tenir compte de la façon dont elles communiqueront cette nouvelle politique au public. Elles pourraient, à l'aide d'une affiche, montrer que le port du masque est obligatoire et offrir d'autres options aux personnes qui sont incapables de porter un masque, y compris la possibilité de commander en ligne ou par téléphone ou les options de ramassage sans contact.

Durant les deux premières semaines, les commerçants devraient envisager de distribuer un masque gratuitement à toute personne qui a oublié le sien ou d'en fournir un moyennant des frais nominaux.

Il importe de signaler que certaines personnes sont incapables de porter un masque. Nous vous encourageons à faire preuve de gentillesse, de compassion et de compréhension. Envisagez d'autres façons de fournir vos services aux personnes qui ne peuvent pas porter le masque, comme le magasinage en ligne, le ramassage sans contact ou la livraison.

Les entreprises peuvent-elles me refuser l'entrée si je ne porte pas le masque?

Les entreprises peuvent refuser l'entrée à toute personne qui ne se plie pas aux exigences. Les propriétaires et les exploitants ont le droit de mettre en place des restrictions plus rigoureuses pour assurer la sécurité de leur personnel et de leurs clients.

Nous rappelons aux entreprises que certaines personnes ne peuvent pas porter le masque et nous les encourageons à trouver d'autres façons de fournir leurs services (comme les achats en ligne ou le ramassage sans contact).

Le port du masque sera-t-il obligatoire dans les lieux de travail où il n'y a aucune interaction avec le public?

Dans les lieux de travail non accessibles au public, les employés n'ont pas besoin de porter le masque si les mesures de distanciation physique peuvent être respectées. Le masque doit être porté dans les aires communes des lieux de travail comme les halls et les ascenseurs.

Comment cette nouvelle politique sur le port du masque sera-t-elle appliquée?

Les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises comprennent que le masque permet de prévenir la propagation de la maladie. Nous comptons sur eux pour qu'ils prennent les bonnes décisions pour se protéger et protéger les autres contre la COVID-19.

Quels types de masques faut-il privilégier?

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a récemment mis ses directives à jour pour recommander que les masques et couvre-visages soient constitués de trois couches, soit deux couches de tissu serré, comme le coton ou le lin, et une troisième couche (intermédiaire) de tissu filtrant, comme du tissu polypropylène non tissé et lavable ou un filtre jetable. Les masques faits maison doivent être confectionnés selon les instructions de l'Agence de la santé publique du Canada, qui se trouvent à l'adresse <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/instructions-cousu-non-cousu-masques-couvre-visage-non-medicaux.html>.

Vous n'avez pas besoin de jeter vos masques à deux couches. Cependant, si vous fabriquez ou achetez de nouveaux masques, envisagez des masques à trois couches, car ils offrent une protection supplémentaire.

Les masques médicaux, comme les N95, ne sont pas nécessaires pour les membres du public et devraient être réservés aux travailleurs de la santé. Vous pouvez porter un masque non médical en papier jetable ou en tissu. Les masques jetables devraient être mis à la poubelle lorsqu'ils sont souillés.

Quelle est la bonne façon de porter un masque?

Le masque doit couvrir votre nez et votre bouche et être bien ajusté sur les côtés de votre visage et sous votre menton.

Ne portez pas votre masque autour du cou, sur le front, sous le nez, sur le menton ou suspendu à une oreille ou à un bras. Un petit sac en plastique est un endroit sûr où ranger votre masque lorsque vous ne le portez pas.

Puis-je porter un masque muni d'un évent ou de valves?

Non. Les événements ou les valves des masques permettent aux particules virales de s'échapper et ne sont pas recommandés pendant la pandémie de COVID-19.

Que conseillez-vous à ceux qui portent des lunettes et qui ont du mal à porter un masque?

Le masque qui s'ajuste étroitement sur votre nez ou qui est muni d'un fil de fer pour le nez a tendance à limiter la formation de buée. Pour trouver le masque qui vous convient le mieux, vous devrez peut-être essayer plusieurs styles. Vous pouvez également faire traiter les verres de vos lunettes pour limiter la formation de buée.

Est-il permis de porter un écran facial, une guêtre, un foulard ou un bandana au lieu d'un masque?

Non. Il ne faut pas porter ces articles à la place d'un masque pour se protéger contre la COVID-19. Ils ne sont pas aussi efficaces pour prévenir la transmission des virus, car ils ne retiennent pas efficacement les gouttelettes provenant des voies respiratoires, comme la salive et le mucus.

Quand est-il approprié d'utiliser un écran facial?

Un écran facial est destiné à être utilisé avec un masque et sert principalement à protéger les yeux de la personne qui le porte. Les professionnels de la santé portent un écran facial, ainsi qu'un masque et d'autre équipement de protection pour se protéger et protéger les patients contre l'infection par le virus causant la COVID-19.

Les travailleurs pour lesquels le port d'un masque entraînerait un risque pour leur santé et leur sécurité au travail en sont exemptés et peuvent porter un écran facial plutôt qu'un masque. Des renseignements supplémentaires sont disponibles [ici](#).

Les personnes qui ne peuvent pas porter un masque peuvent porter un écran facial, mais celui-ci ne remplace pas le masque. Des mesures d'adaptation supplémentaires, des barrières ou la distanciation de deux mètres sont toujours requises.

Quel est l'impact de cette politique sur les plans opérationnels applicables aux sports et aux activités physiques?

Les plans opérationnels élaborés auparavant continuent de s'appliquer. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes qui participent à un sport organisé ou à une activité physique, mais il doit être porté à tout autre moment, y compris entre les entraînements, les matchs, etc.

Les spectateurs doivent toujours porter un masque. Si certains sports peuvent intégrer le port d'un masque dans le jeu, cela sera encouragé. Les participants ne sont pas obligés de porter un masque lorsqu'ils sont sur le banc de l'équipe pendant une partie, mais si cela est possible, ils devraient le faire. Le port du masque sera exigé dans les vestiaires. Une distanciation physique minimale d'un mètre devra être maintenue entre les personnes et sur les bancs d'équipe pour les joueurs qui ne font pas partie de la rotation.

Quelles sont mes options si j'ai de la difficulté à porter un masque ou si je me sens incapable de le porter?

Nous recommandons aux personnes qui ont de la difficulté à porter un masque d'essayer différents styles jusqu'à ce qu'elles trouvent celui qui leur convient le mieux. Les masques peuvent s'attacher derrière les oreilles ou derrière la tête et sont disponibles sous différentes formes, notamment plissés et ajustés. Ils peuvent être fabriqués en différents tissus, comme le coton, ou en papier jetable. Des dispositifs comme des bandeaux et des chapeaux munis de boutons ou d'agrafes pour accrocher les élastiques sont également disponibles pour soulager la pression sur les oreilles.

Les personnes souffrant d'anxiété légère ou de claustrophobie peuvent consulter leur fournisseur de soins de santé pour se renseigner sur les techniques d'adaptation.

Est-ce qu'il y a un changement dans les mesures relatives au port du masque au niveau orange?

Au niveau orange, le port du masque est obligatoire dans les lieux publics extérieurs en plus des lieux publics intérieurs. Les lieux publics extérieurs comprennent tous les endroits où les gens se rassemblent et la distanciation physique ne peut être garantie, notamment les marchés, les sentiers pédestres publics, les parcs, les trottoirs et les terrains de jeu.

À l'école, les élèves de la maternelle à la 8^e année devront porter leur masque à leur pupitre lorsqu'ils participent activement aux discussions. Lorsqu'ils travaillent en silence à leur pupitre, ils peuvent enlever leur masque. Les élèves de la maternelle à la 8^e année devront aussi porter leur masque dans les espaces communs comme les corridors, même dans leur propre bulle. Les élèves du secondaire doivent porter le masque en tout temps à l'école. Chaque élève de la maternelle à la 12^e année doit porter un masque dans la cour de l'école et à bord de l'autobus, sauf s'il a une exemption médicale. Le personnel scolaire doit porter le masque en tout temps à l'école, à l'intérieur comme à l'extérieur, et peut le retirer seulement pour manger.

Pourquoi les masques sont-ils obligatoires à l'extérieur lorsqu'une zone est en phase d'alerte orange?

En phase d'alerte orange, lorsque le nombre de cas est plus important et que le risque de transmission communautaire est élevé, le port du masque est obligatoire dans les lieux publics extérieurs comme mesure supplémentaire de protection. Bien que le risque de contracter la COVID-19 à l'extérieur soit faible, les données probantes appuient la prise de précautions supplémentaires lorsque les niveaux de risque sont élevés. Les lieux publics extérieurs comprennent tous les endroits où les gens se rassemblent et la distanciation physique ne peut être garantie, notamment les marchés, les sentiers pédestres publics, les parcs, les trottoirs et les terrains de jeu.

Ressources supplémentaires

- Port d'un masque artisanal en public pour aider à réduire la propagation de la COVID-19 : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/MASQUE.pdf>
- Conseils pour le port du masque destinés aux asthmatiques (en anglais) : <https://asthma.ca/asthma-and-covid-19-coronavirus/>
- Association pulmonaire du Canada : <https://www.poumon.ca/santépulmonaire/maladies-pulmonaires/covid-19-coronavirus-fr/faqs>
- Société canadienne de thoracologie : <https://cts-sct.ca/covid-19/masques-faciaux-pendant-la-pandemie/>
- Comment combattre l'anxiété liée au port du masque (en anglais) : <https://www.psychologytoday.com/us/blog/erasing-stigma/202006/how-combat-mask-anxiety>
- Plan de rétablissement du N.-B. (y compris les phases de rétablissement) : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19/retablissement.html>